

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 17 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 24 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-52**

OBJET : Participation au Plan de relance avec l'IRVE, via le FACÉ

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DIX-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, dans le cadre du plan de relance établi par le Gouvernement fin 2020, un montant de 50 millions d'euros a été alloué au FACÉ, pour :

- La sécurisation de réseau électrique de distribution (éradication de fils nus) ;
- Des projets de technologie de *smart grids* ;
- Des bornes de recharge de véhicules électriques.

Suite aux sollicitations du FACÉ, le SDEER a produit en mai 2021 un schéma prévisionnel d'implantation de 27 bornes dans des communes en régime d'électrification rurale. En août 2021, le SDEER a été désigné attributaire d'une aide de 328 000 euros pour un projet global estimé à 818 000 euros.

Le 14 décembre 2021, le Bureau a délibéré pour qu'un dossier définitif soit présenté au FACÉ avec la liste des 27 bornes prévisionnelles.

Depuis le début de l'année 2023, 9 des 27 bornes ont été mises en service dans les communes retenues ; 11 autres sont en cours d'installation.

Cependant, la commune de Mortagne-sur-Gironde a fait part au SDEER de son souhait de ne pas lui transférer la compétence IRVE, ce qui rend impossible l'installation de la borne de recharge prévue dans le cadre du plan de relance.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la modification de la liste de 27 bornes, en conséquence.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que la borne désormais surnuméraire sera posée à Ars-en-Ré, seule commune en régime rural initialement comprise dans le schéma de déploiement départemental de 2017 et où le SDEER n'a pas encore placé de borne alors que la commune lui a transféré la compétence IRVE ;

2 - Décide de rapporter la délibération n° B2023-30 du 22 mai 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*